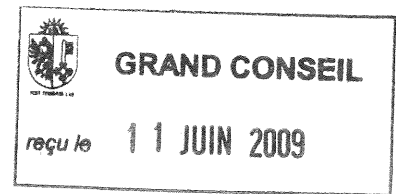


CONSEIL ADMINISTRATIF

PALAIS EYNARD
 RUE DE LA CROIX-ROUGE 4
 CASE POSTALE 3983
 CH-1211 GENÈVE 3
 T +41(0)22 418 29 00
 F +41(0)22 418 29 01
 www.ville-ge.ch



C 2793



V I L L E D E
 G E N È V E

GRAND CONSEIL	
Expédié le:	Session GC: 11 et 12.06.09
Président	<input checked="" type="checkbox"/> Députés 100
Correspondance GC	<input checked="" type="checkbox"/> Bureau
Secrétariat	<input checked="" type="checkbox"/> Chefs de groupe
Commission:	
Objet:	
Copie à:	

Monsieur Eric Leyvraz
 Président du Grand Conseil
 Case postale 3970
 1211 Genève 3

Mesdames et Messieurs les députés
 au Grand Conseil genevois

Pour lecture en séance

Genève, le 11 juin 2009

Monsieur le Président du Grand Conseil,
 Mesdames et Messieurs les députés,

Le Conseil administratif de la Ville de Genève a pris connaissance avec consternation du projet de baisse d'impôts élaboré par le Grand Conseil, sans aucune consultation préalable, ce qui n'est pas acceptable.

Mise ainsi devant le fait accompli, à l'instar de l'ensemble des communes genevoises, la Ville de Genève met en garde contre les conséquences désastreuses d'une telle mesure pour les finances municipales, au cas où le peuple accepterait cette réforme en septembre prochain.

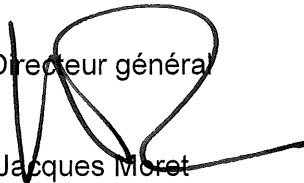
Alors que jusqu'à ce jour, les baisses d'impôts n'ont eu d'impact qu'au niveau cantonal, la réforme projetée, en cas d'acceptation par le peuple, aura très rapidement, dès 2010, des effets négatifs considérables pour les finances de toutes les communes genevoises. En terme de revenus, les évaluations officielles évoquent un chiffre de plus 100 millions dont les communes seraient privées, les plus touchées par ces diminutions de rentrées fiscales étant celles qui sont déjà les moins favorisées.


Pour la Ville de Genève, ce sont près de 46 millions qui devraient lui manquer si cette baisse d'impôts était entérinée. Il va de soi que cette mesure ne manquerait pas d'avoir des conséquences négatives sur les prestations sociales, culturelles et sportives communales, qui pourraient diminuer ces prochaines années, alors que la conjoncture économique est déjà très difficile. Nous pensons à l'impossibilité de continuer à développer l'offre en matière de petite enfance, à la construction de logement bon marché, à l'aménagement de l'espace public, par exemple.

Le choix est donc clair : si la Ville de Genève veut pouvoir maintenir son niveau de prestations, elle ne peut pas être favorable à une telle réduction d'impôts.

Le Conseil administratif vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Grand Conseil,
Mesdames et Messieurs les députés, l'expression de sa considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Directeur général

Jacques Moret

Le Maire

Rémy Pagani